

## PLAN CANICULE (Chaleur) :

Chaque année, le Préfet de l'Oise met en œuvre dans le département une veille saisonnière sur l'évolution climatique et sanitaire **du 1<sup>er</sup> Juin au 15 Septembre .**

### Mise en œuvre du plan :

La disposition spécifique gestion d'une canicule

**1<sup>er</sup> Niveau** : Veille Saisonnière « Vigilance Vert »

**2<sup>ème</sup> niveau** : Avertissement Chaleur « Vigilance Jaune »

**3<sup>ème</sup> Niveau** : Alerte Canicule « Vigilance Orange »

**4<sup>ème</sup> Niveau** : Mobilisation Maximale « Vigilance Rouge »



En prévision d'éventuelles chaleurs estivales, la commune de Mogneville tient un registre à titre préventif pour toute personne âgée, isolée ou handicapée ayant des difficultés.

Ce registre confidentiel peut être utilisé par les autorités compétentes en cas déclenchement de plans de protection civile à l'occasion de risques exceptionnels et notamment de canicule.

Tout citoyen désirant s'inscrire ou inscrire un de ses proches sur ce registre , peut s'adresser au CCAS de la commune afin de compléter une fiche de renseignements (noms, coordonnées, personne à prévenir en cas d'urgence.....) afin de pouvoir vous venir en aide.

**Canicule info service : 0800 06 66 66**

**Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de Chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15**

**Contactez la Mairie ou le CCAS au 03.44.73.02.39  
pour remplir le formulaire**

